

COMMUNAUTE DE COMMUNES



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014

Actualités



A la découverte
de la CCCHR



Environnement
& cadre de vie



Petite enfance,
enfance & jeunesse



Tourisme
& vie locale



Economie



Photos extraites du site internet : www.ccchr.fr



2014 fut une année électorale historique pour la Communauté de Communes du Centre Haut- Rhin. En effet, c'est la 1^{ère} fois que les élus communautaires sont élus au suffrage universel direct.

Notre équipe nouvellement élue a poursuivi dès avril 2014, les actions engagées précédemment.

En matière de développement économique, sitôt signé le Plan Local de Redynamisation économique du Haut Rhin 2014-2017 pour un montant global de 10 millions d'euros d'investissement, nous avons souhaité mettre en œuvre rapidement les actions y figurant. Démarrage de la commercialisation des lots en ZA Passerelle II, réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de nouvelles zones d'activités sur le territoire, lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un hôtel d'entreprise, réalisation de la 1^{ère} tranche de fouilles archéologiques sur la ZAID, ... 2014 fut aussi l'occasion d'accueillir sur un week-end de septembre notre 2^{ème} salon de l'artisanat sur le territoire intercommunal.

Toutes ces réalisations attestent notre volonté de nous mobiliser concrètement en faveur de la création de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire.

Que serait le développement économique s'il n'était accompagné par ***le renforcement des services proposés à la population*** ?

Nous avons cette année mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires en s'appuyant sur notre offre périscolaire existante. Au total, ce ne sont pas moins de 300 enfants qui sont accueillis chaque jour dans l'une ou l'autre de nos structures en période scolaire : crèches, périscolaires et accueil de loisirs. Pour le temps des vacances, le service jeunesse fait preuve de créativité pour s'adapter à la demande de nos jeunes : mini stages ou sorties. Un nouveau chemin pédestre « sentier du canal des XII Moulins » a été balisé en 2014.

Quant à la gestion des déchets, la construction d'une nouvelle déchetterie sur Ensisheim en lieu et place des deux équipements de Réguisheim et d'Ensisheim atteste d'une volonté de rationalisation et de modernisation de la gestion de nos déchets.

Tous nos engagements sont emblématiques de la démarche suivie par notre collectivité pour construire un espace de vie attractif et dynamique en termes d'activités et d'équipements.

Cet état d'esprit de solidarité se renforce au fil des réalisations et des projets communs. Il cimente notre Bien vivre Ensemble et notre envie de partager un avenir commun.

Le Président,



Michel HABIG

SOMMAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE.....	4
I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN	5
1.1 Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	5
1. Les compétences obligatoires	5
2. Les compétences optionnelles.....	6
3. Les compétences supplémentaires	7
1.2 Elus	9
1.3 Ressources humaines	13
II. ACTIONS 2014.....	14
2.1. Développement économique : le Plan Local de Redynamisation.....	14
du Haut Rhin (PLR).....	14
2.2. Développement d'un espace résidentiel attractif.....	21
2.3. Maîtrise d'ouvrage déléguée.....	32
2.4. Renforcement de l'attractivité culturelle et touristique	34
2.5. Amélioration du cadre de vie.....	37
2.6. Communication.....	38
III. LE PATRIMOINE DE LA CCCHR	39
IV. LA GESTION DE LA CCCHR : FINANCES	40

I. FICHE SIGNALÉTIQUE

* <i>Date de création</i>	:	<i>1^{er} janvier 2003</i>
* <i>Population</i>	:	<i>15 139 habitants</i>
* <i>Superficie</i>	:	<i>137,19 km²</i>
* <i>Densité</i>	:	<i>103,63 hab./km²</i>
* <i>Situation</i>	:	<i>Canton d'Ensisheim (Haut-Rhin)</i>
* <i>Intercom.</i>	:	<i>Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon</i>

II. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

1.1 Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Depuis la création en janvier 2003 de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, ses compétences ont été développées suite à plusieurs modifications de statuts.

1. Les compétences obligatoires

- **L'aménagement de l'espace :**

- 1) Participation au « Pays de Guebwiller », lieu de concertation et d'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire sur le bassin d'emploi, où sont évoquées notamment des problématiques dépassant le cadre de nos compétences.
- 2) La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin adhère en tant que représentantes des communes membres au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Elle se dote de la compétence élaboration, modification et révision du schéma directeur / schéma de cohérence territoriale sous l'égide du syndicat mixte.
- 3) Élaboration et finalisation d'une Charte intercommunale de développement et d'aménagement. Cette charte vise à déterminer les objectifs de développement de la communauté de communes et sert de base à la mise en œuvre des programmations annuelles d'actions négociées avec l'ensemble des partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, UE et autres.
- 4) Elaboration et mise en œuvre d'un schéma de secteur

Modification décembre 2014 :

- 5) *Elaboration, modification, révision, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme et de tous les documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales*

- **Le développement Economique :**

1) Industrie, Artisanat et Services :

- Reprise de la gestion de la zone d'activité 1 achevée et de la zone d'activité 2 de la Passerelle actuelle, selon plan joint en annexe 1,
- La zone d'activités 2 « La Passerelle » : dans ce secteur, les activités devront correspondre soit à des activités économiques et industrielles de haut niveau technologique et à fort potentiel de développement, soit à des activités de services s'y rattachant.
En l'état actuel, le secteur comprend l'entreprise THK. Seule reste à développer une surface de 4 hectares. Les viabilités relatives à cette zone sont d'intérêt communautaire.
- Extension et gestion de la zone d'activité future de la Passerelle, (annexe 1), ZA 3 revêt un caractère communautaire, la zone d'activité future de la Passerelle reconnue d'intérêt départemental et dont les viabilités et les opérations foncières seront à la charge de la

Communauté de Communes. Les activités devront correspondre aux mêmes critères que celles décrites dans la zone d'activité 2 de la Passerelle.

- *Mise en place d'aides tendant à favoriser l'accueil, l'implantation ou le développement des entreprises conformément à la loi.*

2) *L'information et la communication :*

- *La communication, l'animation du territoire, les nouvelles technologies...*

3) *Tourisme :*

- *Mise en œuvre de toute initiative tendant à favoriser le développement touristique au travers d'une structure intercommunale,*
- *Actions de promotion en partenariat avec les structures de promotions touristiques.*

4) *La création, la réalisation et la gestion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation d'activités économiques.*

2. Les compétences optionnelles

- **La protection et la mise en valeur de l'environnement :**

- *la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets,*
- *la collecte sélective et la valorisation des ordures ménagères,*
- *la protection du milieu naturel : revêt un caractère communautaire toute étude et intervention consécutive à l'étude visant à pérenniser un cadre de vie de qualité et se rapportant à la protection des milieux aquatiques, la protection des vergers, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la mise en valeur du potentiel naturel de l'Ill,*
- *toute action visant à améliorer l'environnement, développement et participation aux actions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.*
- *soutien aux actions en matière de maîtrise d'énergie : participation financière aux actions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.*

- **La politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :**

Sont d'intérêt communautaire :

- *la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et les actions qui peuvent en découler. La communauté de communes du Centre Haut-Rhin initie, mène et accompagne toutes actions visant à mettre en œuvre le PLH qui se décline en orientations et actions ;*
- *toute étude globale de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, hors opérations de construction pouvant être engagées ou réalisées par des bailleurs sociaux ou d'initiatives privées. Les propositions d'attribution des logements sociaux restent de la compétence des communes par l'intermédiaire des commissions d'attribution ;*
- *création et gestion d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Ensisheim.*

- **Les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse**

Sont d'intérêt communautaire :

- *le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal, les accueils de loisirs, les multi-accueils d'Ensisheim et de Niederentzen, les animations jeunesse ;*

- **Le domaine scolaire et culturel :**

Sont d'intérêt communautaire ;

- *les manifestations qui ne sont pas organisées habituellement par les Communes composant la Communauté et/ou qui ont un caractère innovant, qui, par leur importance ou leur rayonnement, drainent la majeure partie des habitants et/ou de la jeunesse de la Communauté et/ou qui, par leur thème, fédèrent les intérêts culturels de l'ensemble des communes ;*
- *la création de services sportifs, culturels, sociaux et liés à l'environnement et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser leur développement dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la communauté.*

3. Les compétences supplémentaires

Le service d'intérêt intercommunal de gestion de la main d'œuvre forestière et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts, et espaces naturels des communes membres, dans le respect des conditions des articles L 761-4-1 et L 722-3 du Code Rural. La Communauté de Communes demandera le remboursement des dépenses à chaque commune utilisatrice du service, sur la base des dépenses totales constatées et selon un échéancier à définir.

Le versement en lieu et place des communes des subventions, aides, participations répétitives

- *Le versement de subventions et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations qui intéressent la communauté : subventions aux écoles de musique et sociétés de musique, participation conjointe avec une autre collectivité pour des manifestations de grande ampleur, fonds de concours pour études de sécurité en traverse d'agglomération des communes membres, dotation pour travaux d'intérêt communal, participation financière aux associations et organismes de développement d'actions envers les personnes âgées, de développement des relations internationales (CEJA / TANDEM / Jumelage Région Powiat de Wroclaw) ;*

Le versement d'aides exceptionnelles ou de subventions ponctuelles :

- *Il s'agit d'œuvres spécifiques de bienfaisance ou humanitaires, prises en compte par la communauté de communes, en fonction de chaque cas d'espèce et dans le cadre d'un éventuel fond d'intervention culturel et social dans le cadre d'actions de solidarité nationales ou internationales ;*

La représentation collective des communes :

- *par adhésion de la communauté à tout groupement de collectivités locales et d'établissements publics pour la réalisation d'études et la programmation à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.*

Maîtrise d'ouvrage :

- *La Communauté de Communes peut exercer à la demande d'une commune membre, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.*

Les compétences diverses :

- *création, sur les affaires d'intérêt intercommunal relevant des compétences de la communauté de communes, d'un comité consultatif intercommunal au titre de la citoyenneté participative,*
- *aide aux personnes âgées,*
- *mise en commun d'équipements et de moyens pour travaux d'entretien.*

1.2 Elus

Elus siégeant auprès de la Communauté de Communes :

Conformément à l'arrêté n° 2013266-0014 du 23 septembre 2013, le nombre total et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin sont fixés comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Sièges</i>
<i>BILTZHEIM</i>	2
<i>ENSISHEIM</i>	9
<i>MEYENHEIM</i>	3
<i>MUNWILLER</i>	2
<i>NIEDERENTZEN</i>	2
<i>NIEDERHERGHEIM</i>	2
<i>OBERENTZEN</i>	2
<i>OBERHERGHEIM</i>	3
<i>REGUISHEIM</i>	3
<i>Nombre total de sièges</i>	28

Par conséquent, le Conseil de Communauté est composé de 28 délégués titulaires désignés comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Délégués</i>
<i>BILTZHEIM</i>	<i>VONAU Gilbert</i>
	<i>GUIGNOT Alain</i>
<i>ENSISHEIM</i>	<i>HABIG Michel</i>
	<i>COCQUERELLE Delphine</i>
	<i>KREMBEL Philippe</i>
	<i>THIRIET Emmanuelle</i>
	<i>HEGY Patrice</i>
<i>MUNWILLER</i>	<i>COADIC Gabrielle</i>
	<i>MARETS Patric</i>
	<i>MISSLIN Christine</i>
	<i>SANJUAN José</i>
	<i>BOOG Françoise</i>
<i>MEYENHEIM</i>	<i>FURLING Armand</i>
	<i>MASSON Laurence</i>
	<i>WERNER Patrice</i>
<i>NIEDERENTZEN</i>	<i>MENAUT Philippe</i>
	<i>WIDMER Jean-Pierre</i>
<i>NIEDERHERGHEIM</i>	<i>ALBRECQ Antoine</i>
	<i>MOSER Gilbert</i>
	<i>ZEMB Alain</i>
<i>OBERENTZEN</i>	<i>MATHIAS René</i>
	<i>BRENDLE Bernard</i>
<i>OBERHERGHEIM</i>	<i>SICK Corinne</i>
	<i>LAPP Philippe</i>
	<i>MULLER Bernard</i>
<i>REGUISHEIM</i>	<i>HOEGY Bernard</i>
	<i>METZGER Fabienne</i>
	<i>PAULUS Frank</i>

Le Bureau

Elu par le Conseil Communautaire, il est composé de neuf membres, comprenant le Président, les Vice-Présidents et les Maires des Communes membres

Michel HABIG Président de la CCCHR, Maire d'Ensisheim	
Gilbert VONAU 1 ^{er} Vice-Président chargé de « l'Economie, du développement de la ZAID, de l'animation du PLR » Maire de Biltzheim	Françoise BOOG 2 ^{ème} Vice-Présidente chargée de « Petite enfance, enfance et jeunesse » Maire de Meyenheim
Jean-Pierre WIDMER 3 ^{ème} Vice-Président chargé de « Culture, sports, suivi des travaux, accessibilité aux personnes handicapées » Maire de Niederentzen	Corinne SICK 4 ^{ème} Vice-Président chargé de « Tourisme » Maire d'Oberhergheim
René MATHIAS 5 ^{ème} Vice-Président chargé de « l'Environnement et de développement durable » Maire d'Oberentzen	Gilbert MOSER 6 ^{ème} Vice-Président chargé de « Finances et aménagement du territoire » Maire de Niederhergheim
Bernard HOEGY Maire de Réguisheim	Patrice WERNER Maire de Munwiller



Les Commissions

Les commissions permanentes sont composées comme suit :

Commission Economie : présidée par Gilbert VONAU, Michel HABIG, Françoise BOOG, Jean-Pierre WIDMER, Corinne SICK, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Alain GUIGNOT,

Commission Petite enfance, enfance et jeunesse : présidée par Françoise BOOG, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Jean-Pierre WIDMER, Corinne SICK, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Patrice MARETS, Christine MISSLIN, Emmanuelle THIRIET, Laurence MASSON, Franck PAULUS.

Commission Culture, Sport et suivi des travaux : présidée par Jean-Pierre WIDMER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Françoise BOOG, Corinne SICK, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Christine MISSLIN

Commission Tourisme : présidée par Corinne SICK, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Françoise BOOG, Jean-Pierre WIDMER, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Laurence MASSON, Antoine ALBRECQ, Bernard BRENDLE, Fabienne METZGER, Delphine COCQUERELLE.

Commission Environnement et développement durable : présidée par René MATHIAS, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Françoise BOOG, Jean-Pierre WIDMER, Corinne SICK, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Patrice HEGY, Armand FURLING, Alain ZEMB, Philippe LAPP, Philippe MENAUT.

Commission Finances et aménagement du territoire : présidée par Gilbert MOSER, René MATHIAS, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Françoise BOOG, Jean-Pierre WIDMER, Corinne SICK, René MATHIAS, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, José SANJUAN.

Commission d'accessibilité aux personnes handicapées : présidée par Jean-Pierre WIDMER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Françoise BOOG, Corinne SICK, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Bernard HOEGY, Patrice WERNER, Delphine COCQUERELLE, Bernard MULLER, Patrice HEGY, Christine MISSLIN.

Commission d'appel d'offres : présidée par Michel HABIG

Titulaires

- Gilbert MOSER
- Gilbert VONAU
- René MATHIAS
- Patrice HEGY
- Armand FURLING

Suppléants

Bernard HOEGY
Alain GUIGNOT
Françoise BOOG
Antoine ALBRECQ
Alain ZEMB

En cas d'absence du Président, M. Jean-Pierre WIDMER assurera la présidence de la commission.

Commission des délégations de service public: présidée par Michel HABIG

Titulaires

- M. le Pdt de la CCCHR (Président)
- M. Gilbert MOSER
- M. Gilbert VONAU
- M. René MATHIAS
- M. Patrice HEGY
- M. Armand FURLING

Suppléants

- M. Bernard HOEGY
- M. Alain GUIGNOT
- M. Jean-Pierre WIDMER
- M. Antoine ALBRECQ
- M. Alain ZEMB

En cas d'absence du Président, Mme Françoise BOOG assurera la présidence de la commission.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID): présidée par Michel HABIG

Titulaires

- Gilbert VONAU
- François DAESCH
- Roger GUNTHER
- Philippe MENAUT
- Joseph BURGER
- Antoine ALBRECQ
- Patricia ROCHELLE
- Bernard BRENDLE
- Bernard HOEGY
- Jean-Louis FISCHESSE

Suppléants

- Marie-Josée MEYER
- Evelyne FUCHS
- Jean-Paul HANSER
- Karine MULLER
- Freddy HAAS
- Valérie CHARMONT
- Jeannot LINDNER
- Christian WERTHE
- Yannick SCHMITT
- Jacques ROTH

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Titulaires

- Françoise BOOG
- Michel HABIG
- Bernard HOEGY
- René MATHIAS
- Gilbert MOSER
- Corinne SICK
- Gilbert VONAU
- Patrice WERNER
- Jean-Pierre WIDMER

Suppléants

- Armand FURLING
- Gabrielle COADIC
- Fabienne METZGER
- Bernard BRENDLE
- Alain ZEMB
- Philippe LAPP
- Alain GUIGNOT
- Philippe MENAUT
- Antoine ALBRECQ

***Le Conseil de Communauté s'est réuni 8 fois en 2014
pour déterminer les orientations de
la politique communautaire et
mettre en œuvre ses actions.***

1.3 Ressources humaines

Depuis son origine en 2003, notre intercommunalité a renforcé progressivement ses compétences, son action est significative dans le domaine de l'économie, de la petite enfance et de l'environnement. Parallèlement des chantiers se sont ouverts dans le secteur du tourisme et du soutien aux partenaires locaux tant sur le plan associatif que social.

La Communauté de Communes dispose maintenant de 7 agents équivalents temps plein.

Ce chiffre est relativement modeste compte tenu de la diversité des tâches.

Mouvement du personnel :

- Mme Claudine VERPILLOT, DGS durant 7 ans a quitté la 3CHR pour exercer de nouvelles fonctions à Beaucourt. Elle a été remplacée par Mme Marie SAUVE.
- Melle Joanne BRETZ a été recrutée le 19 mai 2014, en qualité de chargée de mission pour l'animation et la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation (PLR) dans le cadre de la compétence « développement économique », axe important de la 3CHR.
- Mme Marie-Laure BERRITTELLA, ambassadrice du tri a quitté la CCCHR pour rejoindre le CCAS de la Ville d'Ensisheim. Elle a été remplacée par M. Timothée VIRIOT pour une période de 6 mois.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin comptait au 31 décembre 2014, un effectif total de 9 personnes, soit un équivalent temps plein de 7 agents

Perspectives 2015 :

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, notre collectivité va élaborer un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres.

III. ACTIONS 2014

2.1. Développement économique : le Plan Local de Redynamisation du Haut Rhin (PLR)

Suite à la signature du Plan Local de Redynamisation, signé le 20 décembre 2013 entre le Gouvernement, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional, une stratégie ciblée de développement a été élaborée et se construit autour d'un programme d'actions qui vise à diversifier et valoriser l'offre territoriale destinée à accueillir des entreprises.

Ce programme a été initié dès début 2014. La stratégie se construit sur un programme d'actions ciblé comme suit et pour lesquelles certaines actions ont d'ores-et-déjà été réalisées ou engagées (représentées en **couleur**) :

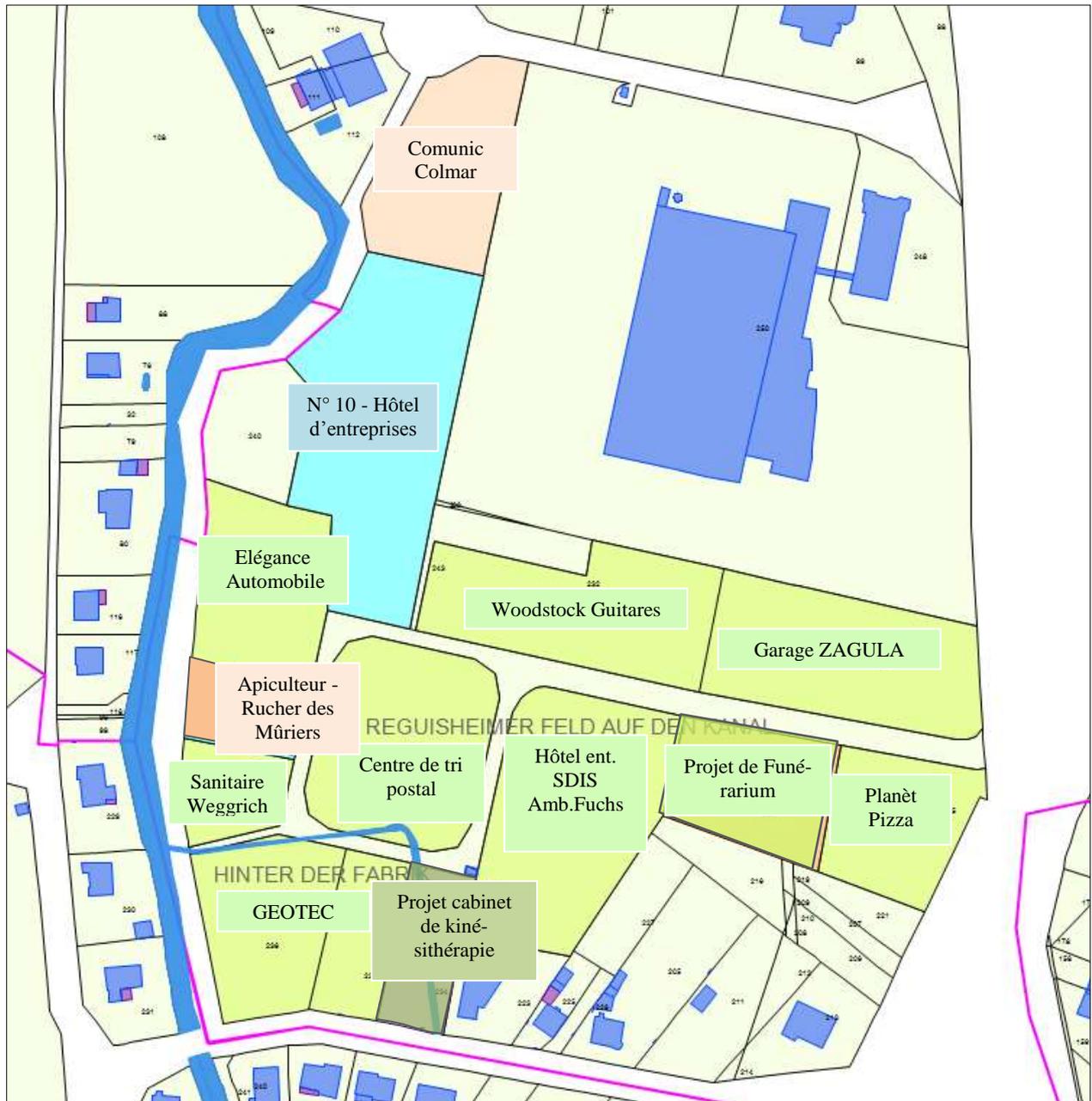
1. **Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (ZAID) Ensisheim – Réguisheim**
 - 1.1 **Travaux de pré-viabilisation de la ZAID**
 - 1.2 1^{ère} tranche de travaux de viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles (sur 8ha82)
 - 1.3 Opérations préalables à l'aménagement et à la viabilisation du site et poursuite des travaux de viabilisation des terrains et aménagement des voies d'accès (sur 6ha65)
2. **Création d'une voie de liaison A35 – RD201 (par le CG68)**
Coordination des opérations liées aux fouilles archéologiques
3. **Diversifier et valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destinée à accueillir des entreprises**
 - 3.1 **Etude de faisabilité des aménagements de zones d'activités d'intérêt communautaire**
 - 3.2 **Aménagement de la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim**
 - 3.3 **Aménagement de la ZA de Meyenheim**
 - 3.4 **Aménagement de la ZAD d'Oberhergheim**
 - 3.5 **Construction d'un hôtel d'entreprises à Ensisheim**
4. **Actions d'aide à l'emploi**
5. **Actions collectives de promotion auprès des entreprises**
 - 5.1 **Recrutement d'un chargé de mission économique**
 - 5.2 **Organisation d'un salon de l'artisanat et des métiers les 27 et 28 septembre 2014**

2014, des réalisations majeures :

Zone d'Activités La Passerelle 1

Au 31 décembre 2014 :

- 2 parcelles font l'objet d'une réservation,
- 1 parcelle est en attente de la signature du compromis de vente,
- 0 parcelles sont disponibles.



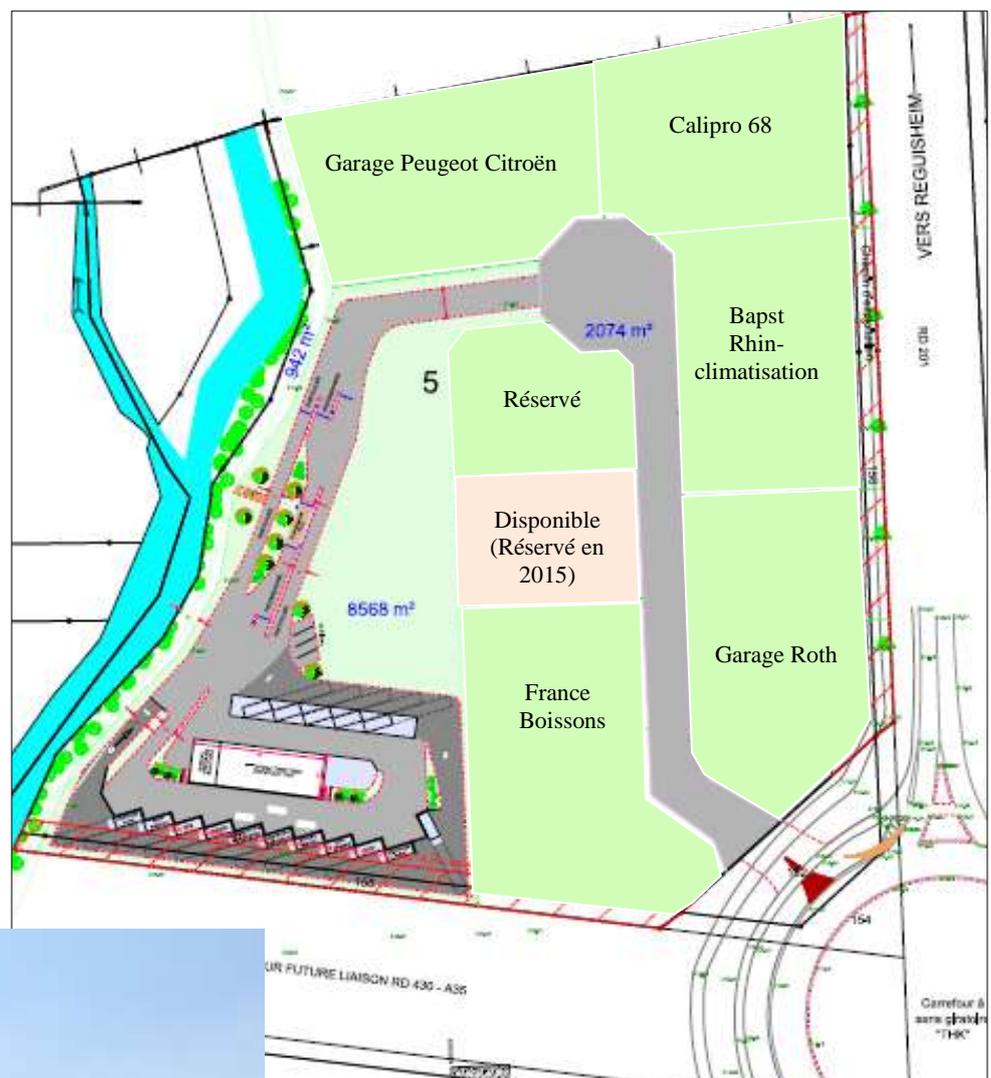
La parcelle n° 10 d'une superficie de 64,18 ares a été réservée par notre communauté de communes pour l'implantation d'un futur éventuel hôtel d'entreprises, intégré dans le PLR.

Dans ce contexte, la communauté de communes a souhaité tout d'abord recourir à un cabinet d'étude afin d'être accompagnée dans sa prise de décision finale quant à l'opportunité de s'engager dans une telle opération. L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprises a été confiée au cabinet Katalyse (Strasbourg). Les résultats sont attendus au courant du premier semestre 2015. Cette étude d'un montant de 18 800 € HT, bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre du Fond de Restructuration et de la Défense - PLR à hauteur de 321 340 € (frais d'études, viabilités et aménagements), et de 4700 € HT du Conseil Général du Haut-Rhin et de la Région Alsace.

L'aménagement de La Passerelle 2

La zone d'activités de la Passerelle 2 à Ensisheim est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2014. Sur une superficie globale de 2,8 hectares, 11 lots de 12 à 27 ares ont été créés. En plus de la nouvelle déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim, cette nouvelle zone d'activités accueillera également sept entreprises de services, artisanales ou industrielles qui viendront prochainement s'implanter.

Un premier bâtiment sort d'ores et déjà de terre. Il concerne l'entreprise Calipro 68 représentant environ une vingtaine d'emplois, spécialisée dans l'activité de couverture-zinguerie. Dans les mois à venir, d'autres bâtiments devront encore voir le jour comme celui de l'entreprise France Boissons, spécialisée dans la distribution de boissons aux professionnelles ou encore le bâtiment de l'entreprise Rhin Climatisation et BAPST, déjà implantée à Ensisheim. Les entreprises concernées représentent environ 70 emplois. A ce jour, seul un terrain de 12 ares reste encore disponible sur la zone.



La ZAID d'Ensisheim-Réguisheim

L'année 2014 a été mise à profit pour réaliser le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité publique. Cette présente enquête porte à la fois sur :

- La déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim pour le compte de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin,
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Réguisheim,
- La mise en compatibilité de Plan Local d'Urbanisme d'Ensisheim,
- L'enquête parcellaire relative aux terrains à acquérir.

Un plan d'aménagement a été arrêté sur l'ensemble de la zone d'une superficie de 100 hectares. Le scénario retenu propose des lots variables (environ 17 lots prévus) qui pourront répondre aux besoins des entreprises qui s'y implanteront et y développeront leurs activités.



Parti d'aménagement retenu – version décembre 2015

Parallèlement, l'acquisition des terrains situés sur le ban communal d'Ensisheim évolue. En 2014, la communauté de communes est propriétaire de 16 hectares. Un premier permis d'aménager sur la tranche 1 d'une superficie de 9 hectares pourra être déposé en 2015.

De futures zones d'activités à Meyenheim et Niederhergheim

Démarrée en novembre 2013, l'étude de faisabilité et d'aménagement des zones d'intérêts communautaires réalisée par le bureau d'études Berest a été présentée et rendue le 24 juin 2014 à Meyenheim. Cette étude concernait les zones d'activités de Niederhergheim, Oberhergheim, Niederentzen, Meyenheim et Réguisheim et avait pour finalité la réalisation d'un schéma d'organisation des différents sites d'implantation des zones d'activités.

Compte-tenu du fait que la plupart des lots de la ZA La Passerelle 2 ont déjà trouvé preneur et au vue de la restitution de l'étude, le conseil de communauté du 1^{er} octobre 2014 a décidé de programmer la mise en œuvre de deux zones en 2015 : au Nord, la zone d'activités de Niederhergheim Est, d'une superficie de 2,80 ha et au Sud du territoire, la zone d'activités de Meyenheim – tranche 1 de 4,47 ha.

Situation - ZA de Meyenheim



Situation - ZA de Niederhergheim



Salon de l'Artisanat et des Métiers

L'année 2014 a été marquée par un événement majeur : l'organisation d'un salon de l'Artisanat et des Métiers.



L'Espace des trois cœurs à Régisheim a accueilli les 27 et 28 septembre 2014, la 2^{ème} édition du salon de l'artisanat et des métiers. Tout au long de ces deux journées, le public venu nombreux a pu découvrir la richesse économique du territoire.

Dans la grande salle une trentaine d'entreprises locales étaient réunies présentant les multiples facettes de leur métier et de leur savoir-faire, leurs produits et réalisations.

A l'extérieur, un marché paysan était installé accueillant une dizaine de producteurs locaux qui proposaient leurs produits frais du terroir. A côté du marché paysan, le RMT avait installé un imposant véhicule blindé qui a suscité un réel intérêt des visiteurs.



Des animations diverses ont également été proposées tout au long du week-end, parmi lesquelles un atelier culinaire mené par Frédéric Scheurer, candidat finaliste de Masterchef 2013 et par l'Association de Promotion hôtelière du Canton d'Ensisheim, qui a suscité un bel intérêt.

Un défilé de prêt à porter homme-femme-enfant, assuré par plusieurs boutiques ensisheimoises et guebwilleroises, entrecoupé par des démonstrations de danses polonaises interprétées par le groupe folklorique Tatry habillé de vêtements confectionnés par la boutique Caro Retouche, a également connu un vif succès.

Les artistes du Paradis des Sources de Soultzmatt ont clos la manifestation en proposant un "Elsass can-can".



Ce projet, porté par la Communauté de Communes a été soutenu par :

- l'Etat à hauteur de 10.000 €*
- le Conseil Régional d'Alsace à hauteur de 5.000 €*
- le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 8.000 €*
- le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : 4.000 €*

et avec le soutien de la Chambre des Métiers d'Alsace et la Chambre de Commerces et d'Industrie pour leurs conseils et la mise en relation avec les entreprises, de la Commune de Réguisheim et la Ville d'Ensisheim, qui ont mis leurs personnels à la disposition de la Cté de Communes pour la préparation de la salle et des parkings, des GRAVIERES DES ELBEN qui ont offert les carnets remis à l'entrée aux visiteurs., de l'Association de Promotion Hôtelière et Gastronomique du Canton d'Ensisheim, Les Sources de Soultzmatt et les Brasseries de l'Ill.

Le bilan financier s'équilibre comme suit :

<i>➤ Dépenses</i>	<i>: 43.151,69 €</i>
<i>➤ Recettes</i>	<i>: <u>29.810,00 €</u></i>
<i>Soit un solde à la charge de la CCCHR</i>	<i>: 13.341,69 €</i>

Belle réussite pour cette initiative qui a permis de promouvoir l'attractivité économique du territoire et de renforcer les liens entre les acteurs économiques avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

2.2. Développement d'un espace résidentiel attractif

Les services « petite enfance et enfance » (0 à 11 ans)

Les périscolaires

La promulgation par le gouvernement d'un premier décret du 16 janvier 2013, puis d'un second le 7 mai 2014 relatif à l'organisation des temps scolaires, a amené la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à faire évoluer les services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes modifiant la répartition des heures de classe et de ce fait impacte également la vie des familles, notre collectivité s'est engagée dans une réflexion et a décidé de s'appuyer sur ses capacités à mettre en œuvre un dispositif d'accueil des enfants en relation avec les gestionnaires des services périscolaires et de privilégier un schéma d'organisation commun :

- d'une part, sur une organisation du temps scolaire conforme aux dispositions du décret du 7 mai 2014, avec une semaine de classe répartie sur un minimum de 8 demi-journées, dont 5 matinées. Un après-midi libéré, défini par la commune et le(s) conseil(s) d'école.
Cet aménagement permet en outre la prise en compte des horaires actuels pour ne pas perturber l'organisation des familles et ménager le rythme de l'enfant.
- d'autre part, sur la prise en charge des enfants dès la sortie des cours et les après-midis libérés, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires existants, sous l'égide de la CCCHR. Ces temps d'accueils extrascolaires s'appuient sur le professionnalisme des gestionnaires des accueils de loisirs et sur la mise en œuvre de leur projet éducatif axé sur le respect des rythmes de l'enfant.

Au vu des impératifs de continuité du service public qui s'imposaient à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, la collectivité et l'ensemble des gestionnaires des accueils de loisirs se sont rapprochés en vue de la mise en œuvre des nouveaux temps d'accueil, par la voie d'un avenant.

Accueil de loisirs Les Oréades

FONCTIONNEMENT AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME				FONCTIONNEMENT APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME		
Temps d'accueil	Capacités contractualisées suite avenant n° 1 du 4/11/2013	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil	Capacité à la rentrée 2014/2015	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil
Matin	16	7h15-8h30	Oréades	20	7h15-8h30	Oréades
Midi	70	11h30 - 13h30	Oréades	70	11h45 - 13h30	Oréades
Soir	35	16h00 - 18h30	Oréades	50	16h00 - 18h30	Oréades
Mercredi midi	24	7h15 - 18h30	Oréades	40	11h15 - 18h30	Oréades
Mercredi a-midi	24			30		
Vendredi midi	70	11h30 - 13h30	Oréades	70	11h15 - 18h30	Oréades
Vendredi soir	35	16h00 - 18h30	Oréades	40		

Accueil de Loisirs d'Ensisheim – 6-11 ans

FONCTIONNEMENT ACTUEL (avant avenant n° 1)					FONCTIONNEMENT APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME (après avenant n° 1)		
Temps d'accueil	Capacité contractualisée	Capacité négociée à la rentrée 2013/2014	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil	Capacité contractualisée à la rentrée 2014/2015	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil
Matin							
Midi	70	114	11H30 - 14h00	Déjeuner péri. Rasser + Local Jeunes	114	11H25 - 13h50	Déjeuner péri. Rasser + Local Jeunes
Soir	35	50	16h00 - 18h30	Local jeunes	70	16h00 - 18h30	Local jeunes
Mercredi midi	24	24	8h00 - 18h00	Local jeunes	40	11h00 - 18h00	Déjeuner péri. Rasser + Local jeunes + Salle évolution école Rasser
Mercredi a-midi	24	24			24		
Vendredi midi	70	114	11H30 - 14h00	Déjeuner péri. Rasser + Local Jeunes	114	11h00 - 18h30	Déjeuner Péri. Rasser
Vendredi soir	35	50	16h00 - 18h30	Local jeunes	50		Local jeunes + salle évolution école Rasser

Accueil de loisirs de Réguisheim

FONCTIONNEMENT ACTUEL (avant avenant n° 1)				FONCTIONNEMENT APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME (après avenant n° 1)		
Temps d'accueil	Capacité contractualisée	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil	Capacité négociées à la rentrée 2014/2015	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil
Matin	Pas d'accueil du matin			Pas d'accueil du matin		
Midi	55	11h30 - 14h00	Bât.communal Réguisheim	65	11h30 - 13h45	Bât.communal Réguisheim
Soir	35	16h00 - 18h30	Bât.communal Réguisheim	35	16h00 - 18h30	Bât.communal Réguisheim
Mercredi midi	Pas d'accueil les mercredis			mini 8/max 30	11h00 - 14h00	Bât.communal Réguisheim école mat, Réguisheim
Vendredi midi		11H30 - 14h00	Bât.communal Réguisheim	55	11h00 - 18h30	Bât.communal Réguisheim école mat. Réguisheim
Vendredi soir		16h00 - 18h30	Bât.communal Réguisheim	35		

Accueil de loisirs de Niederhergheim

FONCTIONNEMENT CONTRACTUALISE AVANT AVENANT N° 1				FONCTIONNEMENT APRES AVENANT N°1 - AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME		
Temps d'accueil	Capacité contractualisée	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil	Capacité à la rentrée 2014/2015	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil
Matin	14	7h30 - 8h00	Salle communale de Niederhergheim	0	7h30 - 8h00	
Midi	30	11h30 - 13h30	Salle communale de Niederhergheim	30	11h30 - 13 h 45	Salle communale de Niederhergheim
Soir	28	16h15 - 18h30	Salle communale de Niederhergheim	28	15h55 - 18h30	Salle communale de Niederhergheim
Mercredi midi	20	7h30 - 18h00	Salle communale de Niederhergheim	20	11h30 - 18h00	Salle multi-activité Oberhergheim
Mercredi a-midi	20			20		
Vendredi midi	30	11H30 - 14h00	Salle communale de Niederhergheim	30	11h30 - 18h30	Salle communale de Niederhergheim
Vendredi après-midi	28	16h00 - 18h30	Salle communale de Niederhergheim	24		

Accueil de loisirs d'Oberhergheim

FONCTIONNEMENT CONTRACTUALISE AVANT AVENANT N° 1				FONCTIONNEMENT APRES AVENANT N° 1 – AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME		
Temps d'accueil	Capacité contractualisée	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil	Capacité négociées à la rentrée 2014/2015	Horaires service périscolaire	Lieu d'accueil
Matin	14	7h30 - 8h00	Salle multi-activités d'Oberhergheim	24	7h30 - 8h30	Salle multi-activités d'Oberhergheim
Midi	50	11h50 - 13h50	Salle multi-activités d'Oberhergheim	90*	12h00 - 13h50	Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen
Soir	20	16h15 - 18h30	Salle multi-activités d'Oberhergheim	44**	16h00 - 18h30	Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen
Mercredi midi	Pas d'accueil les mercredis			24	12h00 - 18h00	Salle multi-activités d'Oberhergheim
Mercredi a-midi				24		
Jeudi midi	50	11h50 - 13h50	Salle multi-activités d'Oberhergheim	90	12h00 - 18h30	Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen
Jeudi après-midi	20	16h15 - 18h30	Salle multi-activités d'Oberhergheim	74***		

* 45 à Oberhergheim + 45 à Niederentzen

** 20 à Oberhergheim + 24 à Niederentzen

***37 à Oberhergheim + 37 à Niederentzen

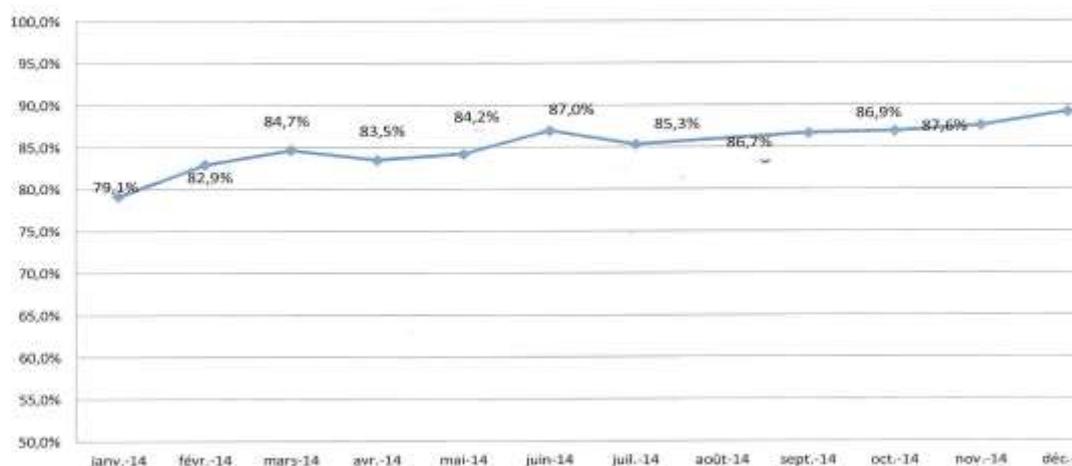
Globalement, les structures affichent un taux d'occupation maximal, sur l'ensemble des temps d'accueil proposés.

Les crèches l'Envol et Coquelibulle

Ce sont actuellement 75 places qui sont proposées sur notre territoire. Nous constatons que, si à Niederentzen les demandes d'accueil peuvent être satisfaites, il n'en est pas de même à Ensisheim.

FREQUENTATION DES STRUCTURES

COQUELIBULLE

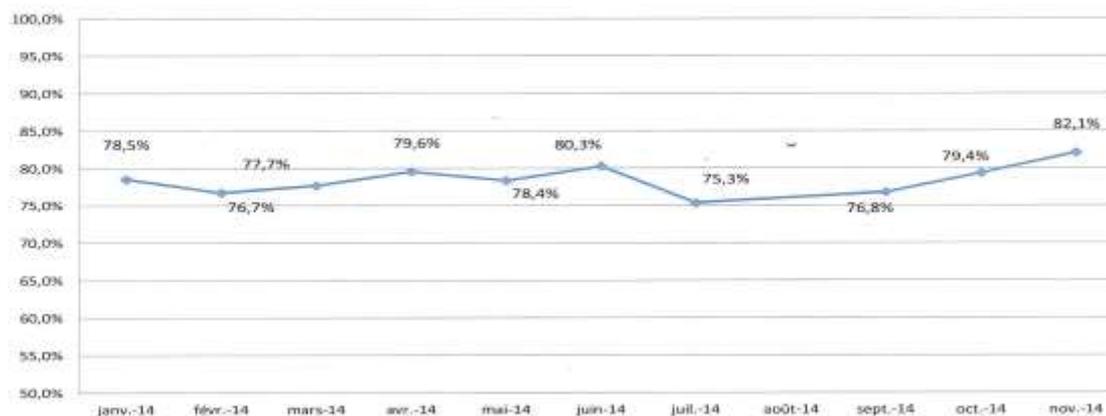


Le taux de fréquentation moyen en 2014 :

Facturé : 85,2 %

FREQUENTATION DES STRUCTURES

L'ENVOL



Le taux de fréquentation moyen en 2014 :

Facturé : 78,7 %

Le Relais d'assistantes maternelles

Le Relais d'assistantes maternelles joue un rôle central d'information des familles et d'animation des assistantes maternelles.

Le réseau des assistantes maternelles (RAM) assure une mission de conseil et d'accompagnement des parents dans leur recherche des modes de garde les plus adaptés à leur situation (accueil collectif encadré ou accueil au domicile des assistantes maternelles).

En 2014, 112 Assistantes maternelles agréées sont dénombrées sur la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin dont 104 en activités, proposant 316 places d'accueil.

Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.



Le service jeunesse intercommunal

Le service jeunesse a réorienté ses interventions autour de l'organisation sur la sensibilisation des enfants au domaine de l'environnement et notamment des gestes du tri, les activités traditionnelles bénéficiant d'un fort engouement ont été conservées (mini-stages, sorties jeunes...). Les mœurs des jeunes évoluent : l'accueil jeunes au Local d'Ensisheim ne suscite plus l'engouement, les jeunes sont de plus en plus difficile à contacter « en direct » sur le terrain. Des contacts sont en cours avec le collège d'Ensisheim en vue de développer de nouveaux partenariats.

A noter que dans le cadre de la diversification de ses missions, l'animateur-jeunes prend en charge la création et le suivi de la mise en œuvre des sentiers de randonnée de la CCCHR.

1 - Les mini-stages

Bilan mini stages printemps

Durant les 2 semaines de vacances scolaires du printemps, la 3CHR a mis en place 9 mini-stages en collaboration avec les associations locales (association de pêche d'Ensisheim, Musique municipale d'Ensisheim, Club des artistes, Tennis club d'Ensisheim, Badminton de Meyenheim) et 2 avec des prestataires (jeux de société et tir à l'arc).

108 enfants et jeunes de 3 à 15 ans ont participé aux mini-stages sur les 128 places disponibles, soit 84% de taux de remplissage.

Bilan mini stages été

Durant les 8 semaines de vacances d'été, la CCCHR a mis en place 31 mini-stages. Prioritairement encadré par des associations locales (association de pêche d'Ensisheim, Cyclo club d'Ensisheim, Handball club d'Ensisheim, Musique municipale d'Ensisheim, Club des artistes, Tennis club d'Ensisheim, Badminton Meyenheim, Football club d'Oberhergheim, club d'échec « Ill-Régence ») les offres ont été complétées afin de diversifier les propositions par des prestataires extérieurs (équitation, Nature buissonnière, tir à l'arc, ludothèque) et l'animateur Jeunes intercommunal (multisports, cirque, objets volants, jeux de société).

415 enfants et jeunes de 5 à 17 ans ont participé aux mini-stages sur les 480 places disponibles, soit 86% de taux de remplissage. Les personnes qui n'ont pas pu avoir de place pour un mini-stage ont été orientées vers d'autres mini-stages ce qui a permis de satisfaire le plus grand nombre.

2 - les Ados (12-17 ans)

Sorties Animation-Jeunes

Les jeunes ont eu la possibilité de partir en sorties tout au long de l'année (Europapark, laser game, bowling, patinoire, accrobranche, snowboard, activités sportives...)

Les sorties Europapark remportent un franc succès et elles sont toujours viables. En revanche concernant les autres sorties aucune prévision n'est possible, les envies et attentes des jeunes fluctuant fortement d'une période à l'autre avec des conséquences sur leur viabilité.

155 jeunes ont pris part aux sorties proposées par la CCCHR en 2014 (contre 100 en 2013).



3-Ateliers

Atelier cirque

L'atelier est proposé sur 2 sites (le mardi à Oberhergheim et le jeudi à Ensisheim). Il permet aux enfants et jeunes de s'initier à différentes activités : jonglage, diabolo, équilibres, monocycle...

à Oberhergheim : 15 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent de Biltzheim, Meyenheim, Oberhergheim et Oberentzen.

à Ensisheim : 12 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent de Ensisheim et Réguisheim.

Atelier initiation à la natation à Ensisheim

L'atelier d'initiation à la natation n'a pu être maintenu suite à la réforme des rythmes scolaires, le créneau piscine du mercredi matin étant désormais un temps de classe.

L'ensemble des services petite enfance, enfance et jeunesse représente en 2014 une dépense de fonctionnement de 1.065.579,30 €, et des recettes de 763.625,35 €, provenant notamment du budget principal à hauteur de 650.000 €, et de la participation de la CAF à hauteur de 98.407,53 € sur un montant attendu de 320.000 € ; le reliquat sera versé en 2015.

4- Les interventions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles de la CCCHR

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au tri, la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin a poursuivi ses interventions en milieu scolaire sur le thème du tri et de la valorisation des déchets. Ces animations pédagogiques proposées par l'Animateur jeune de la CCCHR, ont permis de faire découvrir à environ 200 élèves (du CP au CE2 mais aussi de deux classes du collège) l'univers du tri sélectif à travers différents messages :

- Comment trier ? (pour apprendre les consignes de tri des déchets)
- Où vont les déchets triés ? (pour connaître les différentes filières des déchets recyclables)
- Pourquoi trier ? (pour découvrir les bénéfices environnementaux du tri et les produits issus du recyclage)



Perspectives 2015

Les contrats de délégation de service public pour la gestion des structures multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'Ensisheim, de Régisheim, de Niederhergheim et d'Oberhergheim, ainsi que du Relais intercommunal d'Assistants Maternelles, viendront à échéance au 31 décembre 2015.

Compte tenu que ces activités d'accueil petite enfance et de loisirs sans hébergement et d'accueil sont d'intérêt général, une procédure de mise en concurrence en vue de poursuivre la mise en œuvre de cette compétence et de réaliser la continuité du service aux habitants, sera menée au courant de l'année 2015.

Ainsi, la collectivité devra se prononcer sur le principe d'une procédure de Délégation de Service Public en vue du choix du ou des futurs gestionnaires des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des structures multi-accueil petite enfance et du relais d'assistantes maternelles de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020,

Aire d'accueil des gens du voyage

La Ville de Huningue et les Communautés de Communes de Thann-Cernay (CCTC) et du Centre Haut-Rhin (CCCHR) s'étaient constituées, en 2011, en groupement de commandes en vue de confier la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de chacune des collectivités précitées à un même prestataire.

Ainsi, les marchés confiés en 2011 par le groupement susvisé, sont arrivés à échéance au 31 décembre 2014.

Un nouveau groupement pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage a été constitué, conformément à la décision du Conseil de Communauté du 24 juin 2014.

Ainsi, une consultation sur appel d'offres ouvert a été lancée. La Commission d'appel d'offres réunie en séance du 27 octobre 2014 a décidé de retenir l'offre proposée par la SG2A – L'HACIENDA pour un montant global annuel de 169.126,11 euros HT (soit 202.951,33 euros TTC) pour la gestion des 3 aires d'accueil du groupement.

Concernant la gestion de l'aire d'accueil de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, l'offre retenue s'élève à un coût annuel de 60.030,13 euros HT, soit 72.036,15 euros TTC.

La durée du marché est de 1 an renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois consécutifs, avec un démarrage au 1^{er} janvier 2015.

L'année 2014 a été marquée par une occupation exceptionnelle et un fonctionnement bien mené.

Le taux d'occupation moyen enregistré en 2014 est de 70,87 %. (pm 2014 : 59,64 %).

Moyenne mensuelle : 16 familles accueillies, pour un total de 51 personnes.

Coût moyen par jour et par emplacement est estimé à 6,65 euros.

Rappel des tarifs 2014 :

Caution	: 100,00 €
Droit de place journalier	: 6,05 €
Electricité	: 0,20 €/kw
Eau	: 3,20 €/m ³



Bilan financier :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2014
Contrat de prestation de service SG2A-HACIENDA	72.114,20
Régie d'avance fluide	1.234,44
Redevance OM CCCHR	0,00
Entretien bâtiments / maintenance / réparations	0,00
Primes d'assurances	500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73.849,64
RECETTES	
Encaissement droit de place + cons. fluide	31.836,53
Subvention fonctionnement CAF	41.324,40
Aide départementale aux frais de fonctionnement	3.000,00
Divers (part. autres collectivités au grpt de cde)	0,00
TOTAL RECETTES	76.160,93
Solde de fonctionnement / Excédent	+2.311,29 €
DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	
2014	
Intérêt d'emprunt s/12 mois	12.615,59
* Capital d'emprunt	26.431,66

APALIB'

La Communauté du Centre Haut-Rhin a versé en 2014 une subvention de 8 425 € à l'association APALIB' et a ainsi permis à environ 299 habitants de notre communauté de communes d'en bénéficier. Des prestations sont proposées (portage de repas, animations, transport...) aux bénéficiaires leur permettant de vivre à domicile dans de bonnes conditions.

LE CAP

Une subvention de 500,00 € a été versée à l'Association Le Cap Association Haut-Rhinoise de Prévention et de Soins des Addictions.

Colmar Centre-Alsace INITIATIVE



Dans le cadre du développement économique, la Communauté de Communes soutient également l'association Colmar-Centre Alsace Initiative qui apporte une aide financière aux créateurs et repreneurs d'entreprises. La participation de la 3CHR était de 2 243,65 € en 2014.

Maison des Adolescents MDA 68

La MDA68 répond à un réel besoin des jeunes Haut-Rhinois de toutes conditions sociales et confrontés à des problématiques variées.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000.-€ leur a été versée.

APAEI

L'Institut Saint-André de Cernay a accueillis en 2014, 15 enfants originaires de notre territoire. Aussi, la communauté de communes a décidé d'accorder une aide financière de 150 € par enfant, soit une subvention globale de 2.500 € au titre de l'année 2014.

2.3. Maîtrise d'ouvrage déléguée

La Communauté de Communes souhaite accompagner les Communes dans la mise en œuvre et la concrétisation de leurs programmes d'investissements. Pour y parvenir, elle affecte des moyens logistiques, techniques et humains au suivi de ces opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les travaux placés sous maîtrise d'ouvrage déléguée engagés et/ou réalisés en 2014 ont été les suivants :

- **A BILTZHEIM**

Poursuite des travaux de construction d'une salle communale et associative à Biltzheim d'une superficie de 555,84 m² qui pourra accueillir 150 personnes.

Le coût des travaux : 1.010.000 € HT

Cette opération a reçu le soutien financier de :

- l'Etat à hauteur de 6.000 €
- la Région à hauteur de 50.000 €
- et du Département à hauteur de 22.500 € pour la construction de la salle et 12.450 € pour l'aménagement du parking



- **A MEYENHEIM**

Aménagement de la rue de l'III

Coût estimatif des travaux 225.168 € TTC dont 102.648 € à la charge de la Commune de Meyenheim après déduction des aides accordées par l'Etat, la Régional et le Département, et la récupération du FCTVA.

- **NIEDERHERGHEIM**

Réfection de la rue du Stade, du carrefour rue du Stade/rue des Œilletts et aménagement du parking du stade

Coût des travaux 622.338 € TTC dont 520.137 € à la charge de la Commune de Niederhergheim après déduction de l'aide départementale et la récupération du FCTVA.

- **NIEDERENTZEN**

Réfection de la rue de la Gare

Coût des travaux 72.430 € TTC dont 24.909 € à la charge de la Commune de Niederentzen après déduction des aides accordées par l'Etat, la Région et de Département et la récupération du FCTVA.

D'autre part, le Conseil de Communauté a accepté la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection des **rues de l'III et du Noyer**. Montant prévisionnel de ces 2 opérations : 150.000 € HT

- **OBERENTZEN**

Aménagement et de réfection de voiries et réseaux divers (rues des Cerisiers (RD18bisI), du Parc et impasse des Prés).

Ces travaux démarreront au courant du 2^{ème} semestre 2015.

Coût prévisionnel des travaux 990.000 € HT, dont 144.000 € HT à la charge du Département (quote-part voirie départementale).

Les opérations réalisées et engagées en 2014 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentent 7 marchés de maîtrise d'œuvre et 21 marchés de travaux (hors prestations annexes, mission SPS, contrôle des réseaux, études diverses (sol, géothermique...))

**soit un coût des travaux réalisés en 2014 pour le compte des communes membres :
1 466 642,04 € TTC**

2.4. Renforcement de l'attractivité culturelle et touristique

Rollmap

Dans le cadre de l'appel à projet de développement local, le Conseil Général a décidé de soutenir la création d'une Rollmap initiée par le Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Cette action vise à promouvoir et à dynamiser l'attractivité des richesses patrimoniales, la diversité de l'offre culturelle et de loisirs, ainsi qu'à favoriser les échanges Est/Ouest, des bords du Rhin jusqu'au sommet du Markstein, Grand Ballon en passant par la plaine d'Alsace et le Vignoble et les échanges Nord/Sud de Colmar à Mulhouse.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et l'Office du Tourisme de Guebwiller-Soultz co-pilotent la réalisation de la Rollmap).

La conception de la Rollmap a été réalisée par l'entreprise ACTUAL pour un coût total de 12 131,34 € TTC, financée par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

L'impression de la Rollmap est prise en charge par les collectivités participantes au prorata du nombre d'exemplaires commandés. La participation financière de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin se monte à 302,56 € pour 2.000 exemplaires.

Maison de la Nature du Vieux Canal

L'association de la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden a été créée le 22 janvier 2014 suite à l'approbation de ses statuts.

Suivant délibération du 30 janvier 2014 la 3CHR a adhéré à l'association de la Maison de la Nature du Vieux Canal et a approuvé le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 35 000.-€.



Soutien à la musique

La Communauté de Communes poursuit son action en faveur des écoles de musique,

- d'une part en versant une aide financière de 10 € par mois et par enfant originaire et fréquentation les écoles de musique de notre territoire,
- d'autre part, la 3CHR soutient L'Harmonie intercommunale regroupant les musiques d'Ensisheim, Meyenheim, Oberhergheim et Réguisheim accueille toute personne désireuse de pratiquer la musique, des répétitions ont lieu chaque vendredi à Oberhergheim,

soit un coût total de 14 730.- € au titre de l'année 2014.

Sentier pédestre touristique

Un sentier pédestre dénommé « **Sentier du canal des XII Moulins** », traversant les Communes de Munwiller-Meyenheim et Réguisheim a été balisé.

Le coût de réalisation s'est élevé à 7.857 € HT, soutenu par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 3.142,80 €

Movélo



La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin, en partenariat avec la ville d'Ensisheim s'est intégrée

au réseau Movélo et propose la location de 2 vélos à assistance électrique.

Rouler devient un vrai plaisir : un petit coup de pédale et le vélo vous accompagne, diminuant les efforts à fournir.

Les vélos sont disponibles à la location à la journée (20 €/vélo) et à la demi-journée (13 €/vélo) de mi-avril à fin septembre, auprès de la CCCHR et au point info tourisme d'Ensisheim.

Randonnée cyclotouristique

Notre traditionnelle **randonnée cycliste de découvertes touristiques Ill-Hardt-Rhin** organisée le 31 août 2014, en partenariat avec la Communauté de Communes Essor du Rhin a connu un vif succès avec plus de 500 participants.

Une boucle passant par l'Allemagne en franchissant le Rhin par le Pont de Hartheim/Fessenheim a été proposée avec également un point relais à Griessheim (Allemagne).

De nombreux lots ont récompensé les participants lors de la remise des prix qui s'est déroulée le 28 septembre 2014 dans le cadre du Salon de l'artisanat et des métiers.



Tournée des Pères Noël

Une soixante de Pères Noël à moto ont bravé la pluie et le vent et ont distribués manalas et friandises, le 6 décembre dernier pour le plus grand plaisir des enfants des 17 villages du canton. La Communauté de Communes a soutenu cette opération à hauteur de 1.200 €.



2.5. Amélioration du cadre de vie

GERPLAN

Afin de préserver la qualité des espaces et des ressources naturelles et environnementales, la Communauté de Communes s'est engagée dans la mise en œuvre d'un GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) sur son territoire.

Le bureau d'études ECOSCOP de Fellingring (68) a été missionné afin de nous accompagner dans cette démarche.

L'élaboration d'un GERPLAN comporte :

- *un diagnostic pour comprendre le territoire*
- *une concertation pour prendre en compte tous les acteurs (élus, agriculteurs, associations, habitants,...)*
- *un programme d'actions commun pour le devenir de l'espace rural et périurbain*
- *un contrat pour s'engager sur des objectifs et des moyens.*

A ce jour, le diagnostic écologique et paysager ainsi que l'étude agricole sont achevés. L'étude rivière menée par le conseil général a été restituée en octobre 2014.

Prochaine étape, définir les enjeux et les priorités de gestion des espaces d'intérêt collectif et déterminer un programme d'action pluriannuel pour le devenir de l'espace rural et périurbain.

En 2014, le marché paysan à Ensisheim a été inscrit au titre des opérations de préfiguration.

Perspectives 2015

Le programme GERPLAN 2015 retenu par le Conseil Général :

- **Promotion du marché paysan à Ensisheim**
- **Création d'un verger communal à Biltzheim**
- **Aménagement environnemental d'une parcelle le long de la RD201, et renaturation de l'étang à Oberhergheim**
-

2.6. Communication

3CHR Info

Une lettre d'information de 4 pages dédiée à l'environnement et comportant un dossier spécial « Redevance incitative » a été publiée en mars 2014

D'autres documents ont également été édités, notamment pour le Salon de l'Artisanat et des Métiers, et pour la randonnée cyclotouristique. |

Coût global de la communication : 3.332,40 € TTC

IV. LE PATRIMOINE DE LA CCCHR

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est propriétaire de divers biens immobiliers, à savoir :

- *2 crèches, L'Envol à Ensisheim et Coquelibulle à Niederentzen*
- *1 aire d'accueil des gens du voyage à Ensisheim ;*
- *2 déchetteries à Ensisheim (nouveau site opérationnel depuis octobre 2014 (cf. rapport d'activités 2014 des Ordures ménagères) et à Oberhergheim ;*
- *1 bâtiment industriel (anciennement laboratoire Lénys) ;*
- *des réserves foncières nécessaires au développement économique*

Nouvelle déchetterie d'Ensisheim

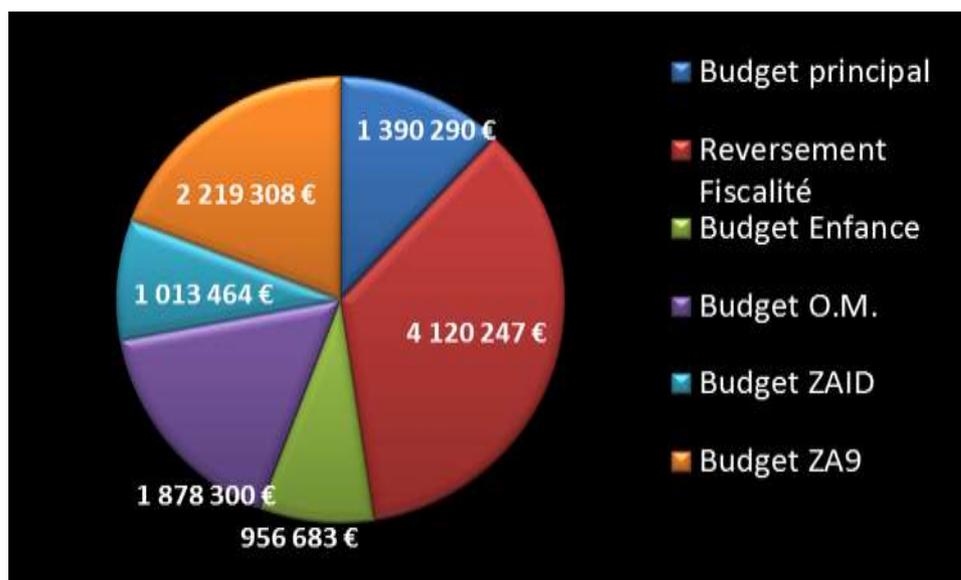


V. LA GESTION DE LA CCCHR : FINANCES

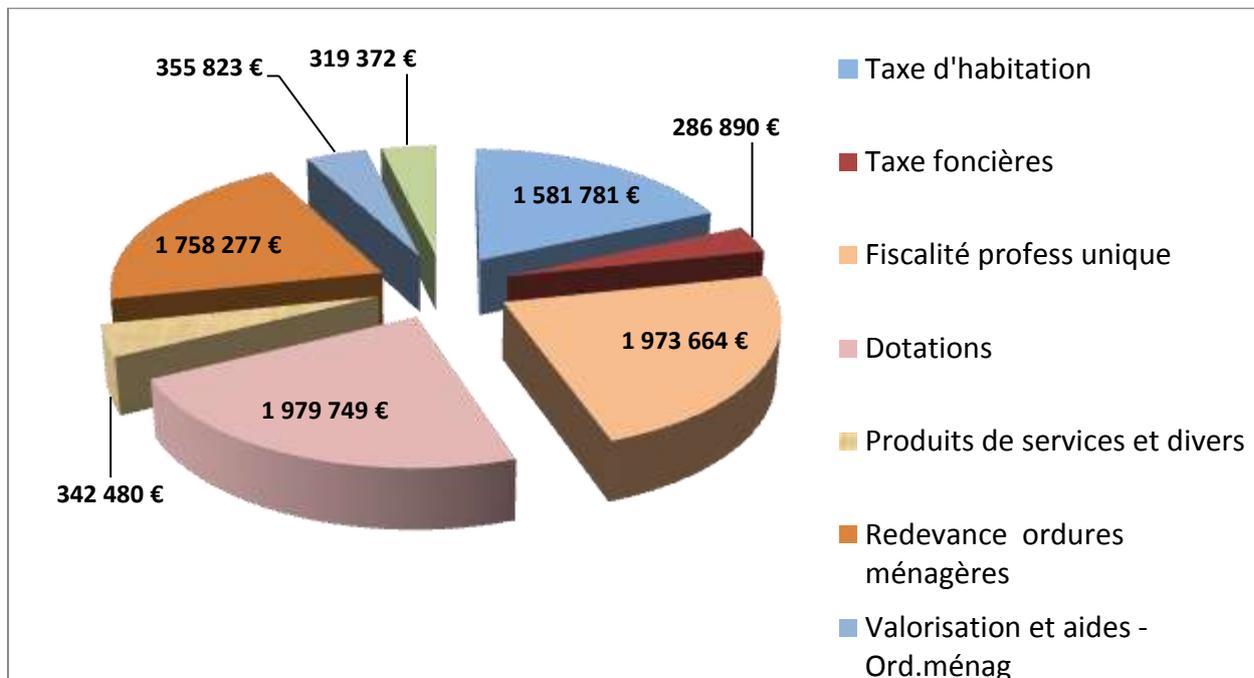
LA GESTION DE LA CCCHR - 2014

CA cinq budgets	Compte administratif 2013	Compte administratif 2014
total des recettes investissement et fonctionnement	20 644 636 €	20 036 062 €
total des dépenses investissement et fonctionnement	18 102 921 €	17 936 255 €
EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE	2 541 715 €	2 099 807 €

La répartition des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus fait apparaître la part respective que représente nos différentes compétences. Ce tableau fait ressortir la part importante que représentent le reversement de la fiscalité professionnelle aux communes, soit plus de 36% de l'ensemble de nos dépenses, témoignant l'esprit de solidarité qui unit nos neuf communes.



La ventilation des recettes de fonctionnement (voir graphique ci-après) s'élevant à 8 817 374 € permet de constater l'importance du produit de la fiscalité professionnelle avec 22%, Les 3 autres recettes les plus importantes proviennent de la redevance des ordures ménagères (16%), les dotations perçues (23%) et enfin de la taxe d'habitation (19%) Les autres recettes totalisent 20%.



Sur 100 € de recettes perçues par la CCCHR, 22 € environ proviennent de la fiscalité professionnelle, 22 € de la taxe foncière et taxe d'habitation, 23 € de l'Etat, 16 € de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 1 € de la CAF et 4 € de la valorisation de nos déchets et enfin 12 € d'autres produits tarifaires ou divers.



Sur 100€ percus, les recettes proviennent de :	
Fiscalité professionnelle unique	22 €
Taxes foncière et d'habitation	22 €
Dotations	23 €
Redevance ordures ménagères	16 €
Subv CAF - Budget enfance	1 €
Valorisation et aides - Ord.ménagères	4 €
Recettes diverses	12 €

L'exécution du budget 2014 a donné lieu aux écritures comptables suivantes :

Budget principal : 531 mandats et 204 titres de recettes
Budget Enfance et Jeunesse : 228 mandats et 20 titres de recettes
Budget ZAID : 16 mandats et 6 titres
Budget ZA 9 : 62 mandats et 4 titres
Budget Ordures ménagères : 285 mandats et 120 titres de recettes
soit un total de 1 122 mandats et de 358 titres de recettes